

Ch7 Activité 4 – La concurrence est-elle toujours efficace ? Le cas des externalités et des biens collectifs

Nous avons vu que les échanges marchands pouvaient être source de bien être collectif, notamment parce qu'ils donnent accès à une grande variété de biens et services et permettent des gains de spécialisation. La flexibilité des prix peut également être un moyen efficace de coordonner les activités économiques. Mais cette efficacité est-elle toujours assurée ? N'existe-t-il pas des cas où les marchés, laissés à eux-mêmes, se trouvent défailants à produire certains biens, en quantités adéquates ou à l'ensemble des populations qui en auraient besoin ?

Document 1 : La pollinisation, Journal de 20h de France 2, mai 2006.

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/environnement-et-urbanisme/video/3091230001022/la-pollinisation-en-danger.fr.html>

Document 2 : Effet d'une activité de production industrielle, TV Tours, « L'usine Saint-Trond pollue les eaux souterraines », 2009

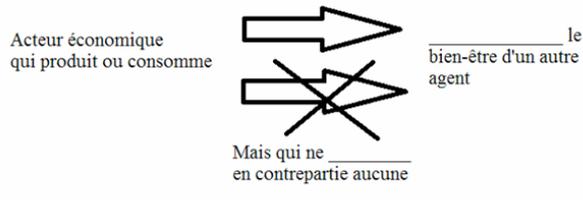
http://www.youtube.com/watch?v=_7LYAO6zojs

1. Complétez le tableau ci dessous (Questions sur les documents 1 et 2)

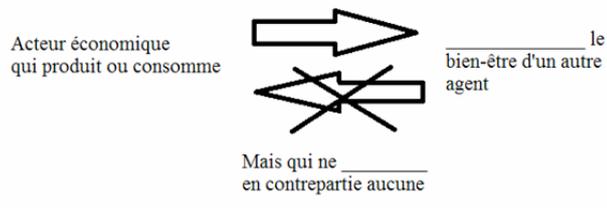
	Qui est l'acteur ayant un impact sur autrui dans cet exemple ? Que fait-il ?	Y a-t-il quelqu'un d'autre qui « perd » quelque chose suite à cette activité ?	Y a-t-il quelqu'un d'autre qui « gagne » quelque chose suite à cette activité ?
Doc1			
Doc2			

2. Complétez les schémas suivants avec les mots manquants : perçoit ; positive ; rémunération ; négative ; réduit ; verse ; augmente ; compensation.

Exemple d'une externalité _____



Exemple d'une externalité _____



✍ 3. Comment peut-on limiter les externalités négatives et encourager les externalités positives ?

Doc 3 - Les guirlandes électrisent Noël

Les Strasbourgeois assisteront ce soir, à 18 h 30, à la mise en lumière des premières illuminations de Noël. Un événement assombri par la question du financement. D'un coût global de 537 000 €, ces éclairages sont payés à hauteur de 230 000 € par la ville. Les quelque 307 000 autres euros restant à la charge des commerçants. « Certains magasins ne paient pas en se disant que la rue sera quand même éclairée puisque leurs voisins, eux, paieront », dénonce sous couvert d'anonymat la responsable d'une boutique du quartier de la Cathédrale. Une façon de faire qui va « à l'encontre de la solidarité qui devrait exister entre commerçants d'une même rue, qui ont tout intérêt à attirer les touristes ». Un souci qui met « au bout du rouleau » Pierre Bardet, directeur de l'association des Vitrites de Strasbourg, chargé par la ville de la gestion de ces illuminations : « La majorité des commerçants payent mais il est vrai que cela crée une mauvaise ambiance, explique-t-il. Nous sommes donc prêts à leur proposer des solutions comme encaisser leur participation plus tard. » Tout en sous-entendant que les non-payeurs pourraient être privés d'illuminations devant leurs enseignes. Du côté de la ville, Jean-Claude Bader, adjoint au tourisme, s'est dit ouvert à la discussion pour régler ce problème récurrent, « quitte, si c'est justifié, à augmenter les subventions attribuées par la ville ».

20 minutes, publié le 24/11/2006

✍ 4. Pourquoi les commerçants strasbourgeois ont-ils intérêt à ce que des illuminations mettent en lumière la ville pendant Noël ?

✍ 5. Pourquoi cependant les commerçants peuvent ne pas vouloir payer pour ces illuminations ?

✍ 6. Ce problème peut-il être résolu par les lois du marché et de la concurrence ?

✍ 7. À défaut d'accord entre les commerçants, à quel type d'intervention les pouvoirs publics peuvent-ils procéder ?

Doc 4 - Les biens collectifs

Pour que s'établisse un marché pour un bien quelconque, ce bien doit avoir au moins une caractéristique : être rare*. Faut de rareté, l'échange ne se justifie pas. Qui voudrait payer un bien ou un service disponible en quantités illimitées, comme l'air, ou le terrain libre dans un désert ? L'exigence de rareté signifie aussi que les biens doivent être divisibles, c'est-à-dire qu'on doit pouvoir en réserver l'usage à ceux qui les payent, et à ceux-là seuls. Sinon, [...] chacun pourrait se comporter en "passager clandestin".

Des biens qui ne sont pas rares ou qui ne sont pas divisibles ne peuvent faire l'objet d'un marché [et c'est le cas lorsque] des biens présentent l'une ou l'autre des deux caractéristiques suivantes: le coût marginal de l'usage du bien est nul, c'est-à-dire que l'extension de son usage à une personne supplémentaire ne coûte rien à personne (le bien n'est pas rare); et il est matériellement impossible ou très coûteux de réserver à quelques-uns l'usage de ce bien (le bien n'est pas divisible).[..]

Le caractère public** ou privé d'un bien ou d'un service n'est pas fixé une fois pour toutes. [...]Le caractère public ou privé d'un bien ou d'un service dépend aussi des techniques disponibles pour assurer le paiement du service rendu à un coût raisonnable. Ainsi, les routes rurales sont traditionnellement considérées comme des biens publics car il serait très coûteux d'installer des péages pour en contrôler l'usage. Mais sur les autoroutes interurbaines, où le trafic est beaucoup plus important, il est plus rentable d'installer un péage. C'est même le cas aujourd'hui sur des autoroutes urbaines, car des péages automatisés de plus en plus perfectionnés, qui ne ralentissent pas le trafic, réduisent le coût de la facturation. Grâce au progrès des techniques de péage, l'utilisation des autoroutes urbaines devient divisible.

Christophe Marchand, "Economie des interventions de l'Etat", Que Sais-je, PUF, 1999

* l'adjectif "rare" est entendu ici au sens de non-rivalité : cela signifie que la consommation de ce bien par un usager n'entraîne aucune réduction de la consommation du même bien par d'autres usagers. ** l'adjectif "public" est ici entendu au sens de "collectif"

✍ 8. Classer dans le tableau suivant les exemples cités dans le texte.

✍ 9. Pour chacun des biens suivants, dites s'ils sont rares (au sens défini ci-dessus) et s'ils sont divisibles : un stylo, des poissons au milieu de l'Atlantique.

✍ 10. pour chacune des cases du tableau, trouvez un autre exemple que ceux du texte

Rareté du bien	Divisibilité du bien	
	Forte	Faible
Forte		
Faible		

✍ 11. Pourquoi des biens non rares et non divisibles ne peuvent-ils être produits par "le marché" ?